

Le fisc veut la fin des clubs amateurs !

Le paiement des arbitres est mis en question

Un club amateur de basket-ball, le Royal Nivelles, est dans le collimateur du fisc, qui lui réclame 20.300 euros. Soit le montant des indemnités versées pendant deux années aux arbitres qui sont venus siffler à Nivelles. Le Fisc estime qu'ils étaient des... employés du club et que celui-ci devait leur établir une fiche de paie ! Or, il existe une convention qui exempte les clubs amateurs de le faire. L'attitude du bureau de Nivelles fait trembler les autres clubs amateurs.

Irréelle, navrante et ubuesque, telle est la situation du Royal Nivelles. Ce club de basket-ball amateur est dans le collimateur du fisc. Le ministère des Finances lui réclame près de 20.300 euros, soit le montant qui a couvert les frais d'arbitrage pour les saisons 2011 et 2012. Une somme que l'asbl géralant le club avait mise dans ses frais, à l'instar de toutes les comptabilités sportives des clubs amateurs du pays. Et pas seulement de basket.

Jean-Pierre Delchef, le président de l'Association Wallonie-Bruxelles de basket-ball ne comprend pas l'excès de zèle des agents nivellois. Pourtant, il est juriste de formation ! « Au début de la saison 2014-2015, nous avons appris que le club de Nivelles avait des soucis. J'ai pris contact avec les services du fisc le 7 novembre 2014. Ils m'ont demandé de confirmer mes propos par écrit, ce que j'ai fait ».

En 2007, le fisc s'était déjà penché sur les montants versés aux arbitres de basket. « Nous étions allés défendre le dossier devant les services centraux de l'administration de la fiscalité générale. Elle avait accepté de considérer les indemnités versées aux arbitres comme non imposables pour autant qu'elles ne dépassent les montants que nous connaissons toujours actuellement ».

La seule exception visait les arbitres de division 1, au vu des montants perçus. « À ma connaissance, c'est la première fois que l'application de cette directive est contestée. Il est particulier qu'un service décentralisé n'accepte pas d'appliquer les décisions des services centraux de la même administration ! »

Le club de Nivelles se trouve face à un mur qui ne paraît pas infranchissable. « Il est évident que le club de Nivelles a des arguments à faire valoir et si les services de contrôle persistent, la seule solution serait de présenter le dossier à la sagesse du juge. L'idée de saisir le médiateur fédéral est une option intéressante ».

Du côté des Aclots, c'est évidemment l'incompréhension qui prédomine.

LA FIN DES CLUBS ?

Malgré les arguments et documents présentés, le président nivellois Richard Scalais s'est heurté à un mur. Il a été entendu par deux personnes au bureau de la taxation nivelloise, puis par une tierce du contentieux. Malgré des

discussions serrées, il n'a peut-être plus d'autre possibilité que d'aller en justice, début novembre pour plaider sa cause. « Je ne dispose évidemment pas de cette somme puisqu'elle sert à payer les arbitres, qui sont appelés par la Fédération pour diriger des rencontres dont elle établit le règlement. Le fisc considère que l'on n'existe pas. Or, on paye ces frais, j'ai montré toutes les cartes des matches ! Et la fédération ne va pas établir une fiche de paie pour des arbitres dont les prestations sont défiscales. Si les faits restent en l'état, je dois au mieux liquider mes formations Régionale et Nationale. Au pire, mes 17 équipes et le club disparaîtront ». ■

CHRISTOPHE KUGENER

DIVISION	INDEMNITÉS
Division 3	42 euros
Promotion	35 euros
P1 et P2	29 euros
P3 et P4	25 euros
Jeunes	22 euros

DIVISION	INDEMNITÉS
Division 3	44 euros
Régionale 1	30 euros
Régionale 2	28 euros
Jeunes régionaux	18 euros
Provinciale	22 euros
Réserve prov.	15 euros
Jeunes prov.	13 euros
Jeunes prov.	12 euros
Commissaire	28 euros
Officiel de table	17 euros

RENÉ COLLIN

Pour le ministre, « Il n'y a pas lieu de paniquer »

Interrogé par nos soins, c'est un message rassurant qu'a tenu à délivrer ce mardi le ministre francophone des Sports, René Collin (edH).

« Il n'y a pas lieu de paniquer dans les clubs », explique-t-il via son porte-parole. « Nous venons de vérifier les informations dont vous faites état. Il y a bien un problème, c'est vrai. Mais il est localisé à Nivelles et nous avons bon espoir qu'il se règle rapidement. »

CONVENTION AVEC LE FISC

Le cabinet du ministre a pris contact avec la Fédération de basket. « Il existe bel et bien une convention qui lie au fisc. Cela a été fait naguère de manière préventive, afin d'éviter tout problème aux clubs. Cet accord stipule que - hors le cas spécifique de la D1 - tous les frais liés à l'arbitrage dans le cadre amateur sont considérés comme non imposables. C'est un accord général conclu, je le répète, pour justement éviter des problèmes locaux sur le



Le ministre Collin. ■ PHOTONEWS

terrain et assurer l'équilibre des comptes des clubs. »

« À notre connaissance, Nivelles est le seul club concerné par une telle contestation aujourd'hui. C'est dû, soit à un excès de zèle de quelqu'un, soit à sa méconnaissance de l'existence de ce deal général conclu entre le fisc à Bruxelles et la Fédération de basket. Mais si d'autres soucis devaient apparaître, nous aiderions le club à se défendre en demandant le respect de la convention, comme nous allons le faire ici. Ceci dit, la Fédération dit avoir bon espoir de régler ce problème rapidement... » ■

PROPOS RECUEILLIS PAR CH. C.